



5 et 10 km de Sargé

Règlement des Courses

Date : Dimanche 17 mars 2019

Heures de départ : 10 h 00 pour le 5 km
10 h 45 pour le 10 km

Catégories d'âge :

5 km de minimes à masters hommes et femmes – 10 km de cadet(te)s à masters hommes et femmes

Droit d'engagement :

5 km : Licenciés FFA 5 € autres 6 € - 8 € le jour de la course pour tous

10 km : Licenciés FFA 8 € autres 10 € - 12 € le jour de la course pour tous

Aucun remboursement ne sera possible

Clôture des inscriptions :

30 minutes avant chacune des épreuves, soit : 9 h 30 pour le 5 km et 10 h 15 pour le 10 km

Engagement :

Pour pouvoir être engagé chaque participant à l'obligation de présenter (article L3622-2 du code de la santé publique) soit :

- Sa licence compétition ou loisir running de la FFA saison 2019
- Pour les fédérations affinitaires ; Ufolep-Fsgt la licence 2019 avec la précision « Athlétisme ou course à pied en compétition »
- Pour les non licenciés ou licenciés d'une autre fédération sportive un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Toute personne ne présentant pas l'un des documents cités ci-dessus ne pourra être inscrite sur l'une des épreuves. Les personnes prenant le départ sans dossard seront mises hors course et arrêtées par les officiels et organisateurs.

Droit à l'image : l'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos ou vidéos réalisées au cours de l'épreuve pour promouvoir sa manifestation. En s'inscrivant, les coureurs déclarent abandonner leur droit à l'image.

Récompense :

Un lot ou bon de réduction sera remis aux préinscrits, pour les inscriptions du jour ce lot ou ce bon de réduction n'est pas garanti.

Il n'y a pas de grille de prix sur les deux épreuves.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue des deux courses. Les coupes et lots seront remis uniquement aux coureurs présents.

Le 10 km est la course support pour le championnat départemental de la distance.